



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 02079

Numéro SIREN : 414 442 079

Nom ou dénomination : OLD INK

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2013 sous le numéro de dépôt A2013/005812

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1663449

Dénomination : OLD INK
Adresse : 5 rue de Kourou PARC D ACTIVITES DE
MONTREDON 31240 L'union -FRANCE-

n° de gestion : 1997B02079
n° d'identification : 414 442 079

n° de dépôt : A2013/005812
Date du dépôt : 15/04/2013

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale du 05/03/2013



1663449

OLD INK
Société à responsabilité limitée
au capital de 163 638,78 euros
Siège social : 5 Rue de Kourou
Parc d'Activités de Montredon
31240 L UNION
414.442.079 RCS TOULOUSE

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

15 AVR. 2013

enregistré sous le numéro : **AS812**
N° de gestion :

1997 B 2079

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 5 MARS 2013

L'an 2013. Le 5 mars, A 9 heures,

Les associés de la société OLD INK, société à responsabilité limitée au capital de 163 638,78 euros, divisé en 10734 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 5 Rue de Kourou Parc d'Activités de Montredon 31240 L UNION, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|----------------------|
| • Monsieur Jean Louis CAZES, propriétaire de | 2 147 parts sociales |
| • Société DID LACROIX CONSEIL, propriétaire de | 715 parts sociales |
| • Société FB CONSEIL, propriétaire de | 2 147 parts sociales |
| • Monsieur Didier LACROIX, propriétaire de | 3 578 parts sociales |
| • Société TERRITOIRES CONSEIL, propriétaire de | 2 147 parts sociales |

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier LACROIX associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, et qui est également gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision relative au remplacement de Monsieur Bernard GALY co-gérant décédé.
- Décision relative au remplacement de Monsieur Jean Louis CAZES, co-gérant démissionnaire.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

13 12 Juc
α

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Bernard GALY, co-gérant, survenu le 8/09/2010 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean Louis CAZES de ses fonctions de co-gérant, à compter du 1/01/2013 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

J.L. CAZES

DID LACROIX CONSEIL

DIDIER LACROIX

FB CONSEIL

TERRITOIRES CONSEIL